



Commune de Labrousse
3 place de la Fontaine
15130 LABROUSSE

Envoyé en préfecture le 31/07/2025
Reçu en préfecture le 31/07/2025
Publié le
ID : 015-211500855-20250730-DEL_2025_18-DE

Département

CANTAL

Arrondissement

AURILLAC

Canton

VIC-SUR-GERE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LABROUSSE**

Séance du 30 juillet 2025

Délibération n° DEL_2025_18

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le trente du mois de juillet, le Conseil Municipal de la commune de Labrousse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle de réunion de la mairie 3 place de la fontaine 15130 Labrousse, sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL, Maire.

Date de la convocation du Conseil : 21 juillet 2025

Présent(s) : AMARAL Emmanuelle, BADUEL Sébastien, BRUEL Marcel, CHASSAGNE Chrystel, LAMOUREUX Nicolas, MALGOUZOU Nathalie, NOËL Géraud, OUSTRY Michel, PRADAL Gérard, TOURLAN Anne.

Absent(s) : AURATUS Éric, DAUDE Thierry, PUYBOUFFAT Delphine, THER Benoit,

Secrétaire de Séance : Géraud NOEL,

Objet de la délibération : Acceptation par la commune de Labrousse du Legs à titre particulier de Madame Victorine Eugénie FRIC

DELIBERATION

Monsieur le Maire, présente au Conseil municipal, le testament de Madame Victorine Eugénie FRIC qui est décédée le 7 février 2025. Veuve, non remariée et sans enfant, a décidé de léguer à la commune de Labrousse, son livret de Caisse d'Epargne de la Poste.

Le montant total de l'actif s'élève à 24 295,03 euros.

Ce legs est assorti d'une charge :

- Le bon entretien de son caveau situé au cimetière de Labrousse

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir, conformément à l'article L. 2242-1 du Code général des collectivités territoriales, d'accepter le legs de Madame Victorine Eugénie FRIC

DECISION

Après avoir délibéré, à la majorité des membres présents, le conseil municipal décide :

- Accepter le legs de madame Victorine FRIC
- Autoriser M. le Maire à signer les actes à intervenir et tous documents s'y rapportant. La commune de Labrousse supportera tous les frais pouvant en découler.

Pour : 10
Contre : 00
Abstention : 00

Emis et rendu exécutoire le : 30 juillet 2025
Reçu en préfecture le : 31 juillet 2025
Publié ou notifié le : 31 juillet 2025

Envoyé en préfecture le 31/07/2025
Reçu en préfecture le 31/07/2025
Publié le
ID : 015-211500855-20250730-DEL_2025_18-DE

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme :
En Mairie le, 30 juillet 2025

Le Maire
Gérard PRADAL



Le secrétaire de séance
Géraud NOEL